Francheville
attractive par nature

COMMUNE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
DÉCISIONS DU MAIRE 2026

Décision n° 2026-68

Nature : Commande publique (1.7.7)

Marché n°26A006 : Mission d'assistance au pilotage de la gestion de l'espace naturel sensible du Vallon de l'Yzeron

Attribution du marché

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

VU la délibération n°2026-04 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique autorisant à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 60 000 € HT pour les marchés de services ;

CONSIDÉRANT la nécessité de confier une mission d'assistance au pilotage de la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) du Vallon de l'Yzeron ;

CONSIDÉRANT la proposition transmise par la Société ELYCOOP ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De confier la mission d'assistance au pilotage de la gestion de l'ENS du Vallon de l'Yzeron à la société ELYCOOP située 26 rue Emile Decorps à VILLEURBANNE (69100).

ARTICLE 2 : Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 36 mois à compter du 1er janvier 2027. Les prestations pourront être commandées à hauteur de 45 000 € HT sur toute la durée du marché.

ARTICLE DERNIER : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 15 octobre 2026

Claire POUZIN,
Maire de Francheville

COMMUNE DE FRANCHEVILLE (Rhône)

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20261015-Dec2026-68-AR
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Publication le 16/10/2026
Pour copie certifiée conforme